



Langues et Littératures

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires

Littérature et histoire
Articles divers

N° **18**

Janvier 2014

Maquette: M. BA

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

B.P. 234, SAINT-LOUIS, SENEGAL

ISSN 0850-5543

LANGUES ET LITTÉRATURES

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires (G.E.L.L.)

B.P. 234 Saint-Louis (Sénégal) – Tél. (221) 961 22 87 – Fax 961 18 84
Courriers électroniques: boucamara2000@gmail.com ou naedioba@yahoo.fr

Compte Chèque Postal n°09553-A Saint-Louis, Sénégal
Directeur du G.E.L.L.: Pr Boubacar CAMARA

COMITE SCIENTIFIQUE ET COMITE DE LECTURE

Begong Bodoli	BETINA (UGB, Sénégal)	Locha	MATESO (France)
Boubacar	CAMARA (UGB, Sénégal)	Maweja	MBAYA (UGB, Sénégal)
Mamadou	CAMARA (UGB, Sénégal)	G. Ossito	MIDIOHOUAN (Bénin)
Mosé	CHIMOUN (UGB, Sénégal)	Pius Ngandu	NKASHAMA (USA)
Moussa	DAFF (UCAD, Sénégal)	Fallou	NGOM (USA)
Alioune	DIANE (UCAD, Sénégal)	Albert	OUEDRAOGO (B.Faso)
Cheikh	DIENG (UCAD, Sénégal)	Sékou	SAGNA (UGB, Sénégal)
Samba	DIENG (UCAD, Sénégal)	Oumar	SANKHARE (Sénégal)
Dieudonné	KADIMA-NZUJI (Congo)	Ndiawar	SARR (UGB, Sénégal)
Mamadou	KANDJI (UCAD, Sénégal)	Aliko	SONGOLO (USA)
Baydallaye	KANE (UGB, Sénégal)	Omar	SOUGOU (UGB, Sénégal)

COMITE DE RÉDACTION

Administrateur	Badara	SALL
Rédacteur en Chef	Mamadou	BA
Directeur de publication	Birahim	DIAKHOUMPA
Secrétaire de rédaction	Lamarana	DIALLO
Trésorier	Banda	FALL
Chargé de la communication	Kalidou	SY

Copyright: GELL, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 20134

ISSN 0850-5543

Sommaire

Editorial	v
Histoire de la littérature et histoire littéraire	7
Djidiack FAYE	
La temporalité littéraire selon Antonin Artaud: entre fidélité et originalité ...	21
Boubacar CAMARA	
Histoire esthétique de la littérature et geste d'écrire	45
Eric Méchoulan	
Bouversements et problèmes dans la République des Lettres au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle français d'après les nouvelles à la main: <i>Le journal d'un observateur</i> comme exemple	57
Nour ELSOBKY	
Les aspects du texte littéraire: une synthèse	87
Louis Hébert	
Regards croisés sur les traditions littéraires africaines et africaine-américaines: entre héritage, influence et dépendance	131
Alassane Abdoulaye DIA	
De la médiation culturelle: autopsie d'une pratique problématique	143
Kalidou SY	
Entre Hispanoamérica y África, una contraposición ante la escuela occidental: el caso del indio Rendón Wilka de José María Arguedas en <i>Todas las sangres</i> y el negro Samba Diallo de Cheikh Hamidou Kane en <i>L'aventure ambiguë</i>	159
Ndioro SOW	
Variation diachronique des systèmes temporels: à propos de la corrélation avec <i>quant</i> et <i>que</i>	173
Fidèle DIEDHIOU	

Langue et registre: Le langage de Ayi Kwei Armah dans <i>The Beautiful Ones are Not Yet Born</i> et la réalité sociale africaine	185
Astou DIOP	
Islam et modernité dans <i>L'Aventure Ambiguë</i> et <i>Les Gardiens du Temple</i>	197
Cheikh Tidiane FALL	
Phraséologie du wolof: ébauche d'un répertoire de locutions verbales	211
Gustave Voltaire DIOUSSE	
Coups et contrecoups du « navétane » dans le développement du football au Sénégal	225
Papa Alioune SOW	
Philosophie interculturelle et dialogue hermeneutique	253
Moctar GAYE	
Léopold Sédar Senghor et l'arabité.....	273
Cheikhou DIOUF	
La lutte entre discours et contre-discours dans <i>Eugénie Grandet</i> d'Honoré de Balzac	285
Cosmas K.M. BADASU	
La place de la compétence scripturale dans la didactique des langues étrangères au Sénégal	301
Papa Mamour DIOP	
Traducción del número dentro de la función gramatical en «La Vocation de Dignité» de Jean Divassa Nyama.....	325
Rodrigue BIGOUNDOU	
Language Imperialism and the Fate of Minority Languages: Indoctrination Through the So-called Wolofisation of the Senegalese Society.....	339
Ibrahima SARR	
Du pluralisme linguistique sénégalais au fantasme du UN: l'Etat, le citoyen, le langagier	351
Albinou NDECKY	

Editorial

Le champ de la recherche universitaire sénégalaise est appelé à opérer une importante mutation avec l'entrée en vigueur des écoles doctorales. Le travail en équipe et le partage des savoirs sont devenus des nécessités. C'est ce qui justifie l'organisation de la première journée scientifique du GELL le mercredi 13 mars 2013 à la salle des actes de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Ces excellents moments d'échanges présidés par M. le Recteur Lamine GUEYE et le Directeur de l'UFR le Pr. Oumar Diop ont permis de fructueux échanges autour des thèmes suivants:

- ✓ *Judéité et errance juive* par le professeur **Massow Fall** (section de LEA)

- ✓ *Histoire de la littérature et histoire littéraire* par le professeur **Djidjack Faye** (section d'Espagnol)

- ✓ *Autobiographie et interculturelité dans la littérature américaine* par le Pr. Badara SALL (section d'Anglais)

La contribution de Didjack Faye a pu connaître ici de précieux développements grâce notamment aux concours d'Eric Méchoulan de l'université de Montréal éminent spécialiste en la matière et de Nour ELSOBKY de l'université de Menoufeya (Égypte). On y ajoutera l'article de Boubacar CAMARA qui est une étude de la conception qu'un écrivain comme Antonin Artaud se fait de la temporalité à l'intérieur de ce que l'on appelle désormais *l'histoire littéraire des écrivains*.

On notera également la contribution offerte par le professeur Louis Hebert éminent sémioticien et animateur du très célèbre site www.signosemio.com. L'article qu'il propose ici sera, sans nul doute, très éclairant pour les apprentis-chercheurs et les chercheurs confirmés. Fidèle à son style très pédagogique il pose, dans des termes d'une précision analytique quasi chirurgicale, les problèmes méthodologiques auxquels tout grand chercheur est inéluctablement confronté.

Pour de plus meilleurs éclairages nous vous renvoyons aux outils sémiotiques téléchargeables sur son site. Nous comptons poursuivre au cours de cette année, dans le numéro régulier de la revue GELL, les discussions ouvertes au cours de cette journée scientifique par les autres collègues.

Cette année verra la parution du 1^{er} numéro hors-série de la revue GELL qui portera sur « *l'écriture déroutante de Boubacar Boris Diop* ». Le choix de cet écrivain est justifié par la présence dans nos murs de cette grande figure de la littérature africaine. Nous ne pouvions pas résister à la tentation d'interroger un auteur qui nous a, par ailleurs, généreusement aidés dans ce projet auquel beaucoup de chercheurs (notamment étrangers) ont positivement répondu.

Le 2^e numéro hors-série, dont l'appel sera très prochainement conçu et lancé, sera un hommage au feu Pr. Cabakulu qui a marqué de son empreinte indélébile l'identité de cette revue.

Boubacar CAMARA

Du pluralisme linguistique sénégalais au fantasme du UN: l'Etat, le citoyen, le langagier

Albinou NDECKY*

« En effet, les conflits de langues sont particulièrement prégnants, au point qu'il est impossible, sur ces sujets, de croire ne pas prendre position », (Eloy et Pierozak, 2009 :20)

« L'idéologie... est cannibale dans la mesure où elle nie l'autre dans sa différence pour n'en retenir que ce qu'elle peut faire soi » (L.-J. Calvet, [1974] 2002 :47)

Résumé

Cet article est une analyse de la situation sociolinguistique sénégalaise. Il porte plus précisément sur la gestion des langues, véhicule culturel de chacun des groupes ethniques qui composent la population nationale. Nous sommes donc parti de deux propositions faites par : a) un parlementaire (sur le lien entre langue et identité nationale) et b) un universitaire (sur le rapport entre langue et développement), pour montrer que le choix d'une des langues nationales comme médium d'instruction ne peut pas se faire sur la base d'un simple décompte de ses locuteurs. Cela nous a conduit à démontrer, suite à une étude de cas, que l'ouverture que la Constitution du 7 février 2001 a offerte aux minorités linguistiques sénégalaises a contribué au réveil de la conscience linguistique de celles-ci si bien qu'une politique mal pensée pourrait être lourde de conséquences.

Mots clés: langue, codification, droit, politique, identité, idéologie.

Summary

This article is an analysis of the sociolinguistic situation of Senegal. It deals more precisely with the management of languages, which are cultural vehicle of each of the ethnic groups that compose the national population. We thus start off with two

* Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal.

suggestions made by: a) a Member of Parliament (on the link between language and national identity) and b) a university scholar (on the relationship between language and development) to show that the choice of one of national languages as medium of instruction cannot be based on the simple fact of counting its speakers. This led us to show, from a case study, that the opening that the Constitution adopted on February 7th 2001 offered the Senegalese linguistic minorities has contributed to the wakening of their linguistic consciousness so that any bad policy could have heavy consequences.

Keywords: *language, codification, law, policy, identity, ideology.*

Introduction

En août 2009, le député libéral Samba Diouldé THIAM plaidait déjà pour la cause fantasmagorique d'une homogénéisation linguistique qui permettrait au Sénégal d'avoir une « identité nationale¹ ». Il suggérait ainsi que devienne obligatoire l'usage de la langue wolof sur toute l'étendue du territoire national, à tous les citoyens. Et, à cette langue, on adjoindrait la langue dominante du milieu (région, département ou ville).

Près de deux années après, c'est-à-dire le mercredi 06 avril 2011, El Hadj Mamadou NGUER², publie sur la même question un article intitulé « Langues nationales : problématiques, défis et enjeux économiques³ ». Il y expose « sa » politique par une série de questions dont nous retenons les deux suivantes. Dans ce qu'il a appelé « combat contre l'hégémonie de la langue française », il se demande « Pourquoi continue-t-on alors à conserver le français comme seule langue officielle au Sénégal alors que le peuple dans son écrasante majorité ne le comprend pas ? Qu'est ce qui nous empêche alors d'officialiser certaines langues nationales comme le wolof par exemple ? » Et, tentant de répondre à ces questions, il affirme que « c'est d'ailleurs même contraire à la démocratie qui veut que tout soit fait pour l'intérêt de la majorité ». Certaines « études » faisant croire à l'opinion que le wolof est parlé par plus de 80% de la population nationale, il faut l'officialiser ! Ce qui, pour lui, serait pourtant quelque chose de légitime.

¹ Le XXI^{ème} siècle pourrait certainement être baptisé « ère des identités nationales » !

² El Hadj Mamadou NGUER est enseignant-chercheur à la section d'informatique de l'UFR/SAT de l'Université Gaston Berger de St-Louis.

³http://www.seneweb.com/news/Contribution/langues-nationales-problematiques-defis-et-enjeux-economiques_n_43479.html

Le but que nous nous fixons dans ce texte est donc d'apporter notre modeste contribution sur cette question liée au contact de langues et donc à la gestion dudit contact que certains appellent *politiques, régulation, planifications, normalisations* ou encore *aménagement linguistiques*. Pour ce faire, nous commencerons d'abord par montrer que la vitalité d'une langue n'est tributaire pas du nombre de ses locuteurs. Ensuite, nous discuterons la notion de la « politique du laisser-faire » sénégalaise et la main cachée (souvent celle du « chercheur ») qui contribue parfois à légitimer les chiffres qu'on avance. Et enfin, nous partirons d'une étude de cas pour montrer comment les représentations ou imaginaires des locuteurs changent lorsque leur idiome passe du statut oral à celui écrit.

1. Les chiffres font-ils le « poids » d'une langue ?

1.1 D'abord, le droit linguistique en question

Notre but n'est pas ici d'entrer dans un débat futile. Bien au contraire, nous tenons plutôt à attirer l'attention de ceux-là qui véhiculent ces idées sur un certain nombre de points ainsi que les éventuelles conséquences auxquelles nous pourrions faire face demain dans ce beau pays nôtre. En effet, contrairement à ce que les défenseurs d'une unité linguistique sénégalaise semblent ignorer, nous osons affirmer que la question relative à la gestion du plurilinguisme qu'ils abordent sans retenue aucune est si complexe que les décisions ne peuvent se prendre aussi facilement qu'ils le suggèrent. D'ailleurs contrairement à ce qu'ils pensent, la quasi-totalité des linguistes reconnaissent que :

- ✓ L'apprentissage, l'usage et l'enseignement de la langue de tout citoyen est un droit⁴ ;
- ✓ Ce n'est pas la taille de la population parlant une langue donnée qui fait la vitalité de celle-ci (Bourhis et al, 1994 ; Eloy, 1998 ; Gasquet-Cyrus & Petitjean, 2009),
- ✓ Le plurilinguisme n'est pas un frein au développement économique encore moins une quelconque entrave à la performance de l'élève/étudiant dans son processus d'apprentissage. Et à titre d'exemple, nous avons des pays comme la Suisse, le Canada, la Belgique... qui sont à la fois des pays multilingues et développés (Di Pietro et Matthey, 1997; Heller, 2002 ; Lüdi & Py, 1995, 2002, etc.).

En partant de là, nous voyons nettement que même si l'enseignement est un droit, il ne doit pas être imposé par voie d'une force qui se dit *démocratique* ; sachant que ladite *démocratie* n'est plus que de nom dans le monde d'aujourd'hui.

⁴ Voir les articles de la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques citée ci-dessous.

Il suffit de voir ce qui se passe autour de nous dans le domaine politique pour s'en convaincre. Il ne serait cependant pas superflu de penser à la démocratie représentative plutôt qu'à la démocratie participative dans un contexte multiculturel comme le nôtre. L'enseignement doit au contraire toujours être au service de la diversité linguistique et culturelle, favoriser l'établissement de relations harmonieuses entre les différentes communautés linguistiques en mettant en œuvre, transitoirement, le principe de recoupement par consensus. Cela signifie que chaque citoyen est libre (donc a plein droit) d'apprendre la langue de son choix.

D'ailleurs, d'après la Déclaration Universelle des Droits Linguistique (D.U.D.L.) adoptée à Barcelone (Espagne) en 1996, il est clairement dit que «Toute communauté linguistique⁵ a droit à un enseignement qui permette à ses membres d'acquérir une connaissance des langues liées à leurs propres traditions culturelles...» (Section II, art. 26).

A partir de cet article, nous comprenons donc que tout citoyen Sénégalais a le droit de recevoir l'enseignement dans la langue de sa propre communauté quand bien même cela n'exclut pas le droit d'accès à la connaissance orale et écrite de toute autre langue qui pourrait lui servir d'outil de communication avec les autres communautés linguistiques. D'ailleurs, en son article 7 alinéas 1 et 2, la D.U.D.L. va encore plus loin. Il y est dit explicitement que :

1. Toutes les langues sont l'expression d'une identité collective et d'une manière distincte, elles permettent de percevoir et de décrire la réalité et de ce fait, elles doivent pouvoir bénéficier des conditions nécessaires pour leur développement dans toutes leurs fonctions.
2. Chaque langue est une réalité constituée collectivement et c'est au sein d'une communauté qu'elle devient un instrument de cohésion, d'identification, de communication et d'expressivité créatrice, disponible pour l'usage individuel.

Peut-on donc ôter ce droit à un citoyen en se fondant tout simplement sur les arguments avancés par les défenseurs du monolinguisme susmentionnés ? Ce que défendent certains Sénégalais partisans d'un monolinguisme imposé aux autres communautés dites minoritaires/minorées est ce que J.-P. Dubois appelle de ses vœux « l'enfermement des individus dans l'assignation à résidence communautaire » ou tout simplement « le couple infernal de l'uniforme et de l'identitaire ». Et c'est justement cet enfermement dans une langue *UNE* et non plurielle que revendiquent avec acharnement les tenants de la pureté illusoire et de la clôture uniformisante, version moderne du primitivisme.

⁵ La communauté linguistique renvoie, pour le cas précis du Sénégal, à l'« ethnie ».

Si la triade un *Etat* = un *peuple* = une *langue* a longtemps hanté l'esprit du politique ou du citoyen rêveur, nous affirmons avec Louis-Jean Calvet ([1974] 2002 :206) qu' « on peut arracher à un homme beaucoup de choses, on ne pourra jamais, même au nom de la langue des autres, lui arracher sa propre langue avec son consentement [...]. Nulle part, jamais des locuteurs n'ont tué leur langue : on la tue pour eux, à leur corps défendant, et du même coup on tue un peu d'eux-mêmes ». Cela signifie, en d'autres termes, que quelque important que soit le nombre des membres de la communauté dominante, on ne peut se baser sur de simples chiffres pour décider de quelle politique linguistique adopter.

1.2 Le non-dit des chiffres

Il n'est pas besoin de rappeler ici que nous avons dépassé le nombre de 6 langues qui, jusqu'en février 2001⁶, avaient le statut de langues nationales. Aujourd'hui, du moins jusqu'à la date du 22 avril 2012, nous étions à 20 langues codifiées et reconnues juridiquement comme langues nationales du Sénégal. Et, concernant la question de la langue wolof qualifiée de « véhiculaire nationale », nous trouvons inutile de revenir sur le chiffre des 80% de Sénégalais qui en parleraient et qui est souvent avancé lorsqu'on veut faire valoir les arguments allant dans le sens de la défense de cette langue comme seule et unique capable de véhiculer l'identité sénégalaise. Nous voudrions tout simplement rappeler ici que compter les individus d'une population ne dit rien du social, et donc ne dit rien sur la/les langue(s). De ce fait, nous pouvons aisément comprendre que les chiffres restent des chiffres et pour qu'ils aient un sens, il faut les faire parler. Or, nous savons tous que lorsqu'on fait parler un chiffre, lorsqu'on interprète une donnée statistique, c'est le point de vue du chercheur lui-même qui est véhiculé. Voilà pourquoi lorsqu'on avance des statistiques en nombres, les ethnies sont classées sous l'ombre de celles-ci.

Mieux, et contrairement à ce que pensent bon nombre de gens, il convient de rappeler que la vitalité d'une langue n'est pas tributaire du nombre de ses locuteurs (Bourhis et al, 1994 ; Eloy, 1998 ; Gasquet-Cyrus & Petitjean, 2009). Cela nous amène donc à poser à juste titre le problème du poids des langues. En effet, combien « pèse » une langue ? De quoi dépendrait son « poids » ? Ici, l'expression renvoie irrésistiblement à la notion des poids de mesure en sciences physiques, poids qui est pondérable, quantifiable d'une masse physique ou d'un objet. On pèse ou on mesure quelque chose qui existe : un élément, une matière. Or lorsque nous

⁶ Nous y reviendrons ci-dessous.

parlons/traitons des langues, on peut facilement se demander où est l'objet « langue » ? Qu'entend-on par « langue » ? La « langue » est-elle mesurable ? Une tentative de réponse à ces questions nous conduit à dire avec Eloy (2009 :91) que : « Attribuer un 'poids', cela consiste à mettre en regard des langues le nombre de leurs locuteurs, comme un attribut empirique, et donné par la réalité (*vs* construit) ». Et poursuivant son argument, l'auteur affirme que « Ces chiffres sont des données à critiquer, comme on l'a souvent relevé. Les biais des enquêtes déclaratives, l'*a priori* de monolinguisme des informateurs, des extrapolations très souvent abusives... » (Eloy, *ibid*). Donc, plutôt que de se contenter de simples chiffres, il faut voir le fonctionnement social de la langue elle-même.

Si nous partons de l'idée que l'« objet » langue existe réellement⁷, nous pourrions donc facilement et même légitimement nous demander comment évalue-t-on la place qu'elle occupe dans un espace (son extension géographique) ou dans le temps (comment évolue-t-elle dans l'histoire, de quand peut-on dater son apparition, situer dans la durée le moment de sa disparition éventuelle, etc.) ? Ceci nous renvoie dans les deux cas aux pratiques langagières, aux conditions dans lesquelles une langue est employée dans une société ou sur un territoire (cas du wolof au Sénégal par exemple), à ses usages (constants, épisodiques ou circonstanciels...) et en dernière instance, à l'attrait qu'elle exerce ou qu'elle n'exerce pas (ou plus), c'est-à-dire *l'intensité de son rayonnement*.

De là, nous voyons bien que la question du poids (donc du pesage) des langues ne saurait s'épuiser dans le dénombrement statistique des locuteurs répartis sur des territoires comme nous le faisons souvent lorsque nous traitons de nos langues nationales. Bien au contraire, il faudrait pouvoir *apprécier*, au sens fort du terme (quantitativement et qualitativement), en fait, les situations d'interlocution et leur importance relative, en les comparant (et pas seulement en *nombre* mais en *qualité*) d'une langue à l'autre. Et c'est là que toute la difficulté commence car, quelle serait en ce moment l'unité de mesure ?

Bien que « la pensée dominante est en quelque sorte la pensée marketing dont la devise pourrait être 'big is beautiful' » (Eloy, *op. cit* : 91), nous pouvons tout de même nous demander s'il est pertinent d'évaluer quantitativement une langue ? Au cas où la réponse serait affirmative, alors auquel cas, qui pèse ? Quelle serait la place du chercheur dans le processus du pesage des langues ? Nous tentons ci-

⁷ Plutôt épistémologique, ce questionnement renvoie à l'idée développée dans notre thèse de doctorat (2011) dans laquelle nous avons défini l'« objet » langue comme étant un ensemble de connaissances éparses, acquises et intériorisées (entrelacs de paroles) par tout individu et qu'il ne fait qu'actualiser selon le sujet de discussion ou la personne à qui il fait face.

dessous d'apporter une réponse à cette question en portant un regard critique sur ce qu'on appelle de plus en plus la « politique du laisser-faire » sénégalaise.

2. Politique linguistique du « laisser-faire ».

L'histoire de l'alphabétisation a montré que la codification⁸ des langues nationales s'est développée au Sénégal depuis fort longtemps. Cependant sur plusieurs dizaines de langues⁹ parlées,

(...) seules six d'entre elles seulement ont été promues au statut de langues nationales, en vertu du décret 68-871 du 24 juillet 1968 relatif à la transcription des langues nationales, revu par le décret du 21 mai 1971 et amendé par le texte de 1985 relatif au découpage des mots et autres règlements orthographiques (Cissé, 2005 :103).

Jusqu'avant le début des années 2000, aucune autre langue n'a pu bénéficier du statut de langue nationale. Mais l'alternance démocratique survenue le 19 mars 2000 a conduit à l'adoption d'une nouvelle Constitution un an plus tard, c'est-à-dire le 7 février 2001. Celle-ci, plus ouverte que la première, va plus loin que celle du 7 mars 1963 avec une nouvelle extension concernant les langues nationales et leur statut. En effet, dans son article premier, la dernière Constitution reconnaît officiellement que « La langue officielle de la République du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le soninké, le wolof ***ET toutes autres langues qui seraient codifiées***¹⁰ ». Les groupes ethniques dont les la langue n'avait pas encore été codifiée ont alors saisi l'occasion pour acquérir le statut de langue nationale du Sénégal. Dès lors, se pose la question de savoir comment gérer cette pléthore d'idiomes parlés au niveau national. Quelle pourrait être la position du chercheur ou de l'Etat face à cette situation ? Avant de répondre à cette question, il est nécessaire de discuter quelques termes souvent utilisés dans le domaine de la gestion du plurilinguisme connue sous la dénomination de « politique linguistique ».

⁸ Rappelons que nous entendons ici par codification, le passage d'une langue de son statut oral à celui écrit.

⁹ Il est impossible de donner un nombre exact des langues parlées sur toute l'étendue du territoire national sénégalais parce que sur le plan de la nomination, « les enjeux des linguistes, des locuteurs et des institutions ne sont pas les mêmes (...) », (Juillard & Ndiaye, 2009 :191).

¹⁰ La mise en relief est de notre fait.

2.1 Clarification terminologique

La question de la gestion du plurilinguisme date depuis des siècles même si c'est tout récemment qu'elle a été théorisée. C'est E. Haugen qui, dans son article de 1959, fait pour la première fois référence à ce qu'il appelle « language planning ». A sa suite, Fishman introduit quelques années plus tard (en 1970) la notion de « Language policy ». Alors lorsqu'il a fallu traduire ces expressions en français, on a abouti respectivement « planification linguistique » et « politique linguistique ». Aujourd'hui, nous assistons à une floraison de termes pour qualifier ce phénomène. C'est ainsi qu'on a entre autres termes : *normalisations, aménagements, gestion, glottopolitique...*

Mais les chercheurs comme Calvet (1987) par exemple distinguent clairement la politique linguistique de la planification linguistique. En effet, il définit la première comme étant « l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale » (Calvet, 1987 : 154-155). Quant à la planification linguistique, elle est définie, selon l'auteur comme « la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique » (ibid.).

Ce qu'il convient de noter à ce niveau, c'est qu'on ne peut pas planifier les langues sans qu'on ait au préalable une politique linguistique bien définie, mais qu'il est bien possible d'avoir une politique linguistique sans planification linguistique. Et c'est justement cela qui a amené Calvet à faire la distinction entre la fonction pratique et la fonction symbolique. Pour qu'une politique linguistique ait une fonction pratique, il faut que l'Etat « ait les moyens de sa politique ». En d'autres termes, l'Etat doit pouvoir mettre en œuvre la planification linguistique.

On voit donc là que « le passage à l'acte que constitue la planification linguistique nécessite le plus souvent l'intervention de l'Etat » (ibid.). Toutefois, il convient de préciser ici que dans son travail, Calvet distingue deux types de planification linguistique : a) l'action sur la langue et b) l'action sur les langues. Il parle d'action sur la langue lorsqu'on agit sur sa forme (par exemple l'intervention sur le code graphique, sur le lexique, sur les formes dialectales...). L'action sur les langues quant à elle vise à modifier les rapports entre les langues dans une situation de plurilinguisme. A ce niveau, on pourrait se demander comment ? Qui est souvent derrière cette modification des rapports entre les langues ? Les langues se font-elles elles-mêmes la guerre ou bien sommes-nous, en tant que locuteurs, les principaux acteurs de ce « combat » ?

2.2 La main cachée de l'autre

Sommes-nous vraiment neutre dans le processus de planification linguistique¹¹? Parlant des linguistes, Louis-Jean CALVET remarque avec pertinence dans son ouvrage que « l'idée même de planification linguistique constitue comme un défi à la linguistique » (1987 : 159). Depuis Saussure au moins, la linguistique moderne s'est voulu non prescriptive. En théorie, cela signifie que le linguiste décrit et éventuellement explique les changements linguistiques et sociolinguistiques. Son principal rôle n'est pas de provoquer ces changements, encore moins de les freiner ou de les accélérer. En d'autres termes, il ne doit pas donner des directives et/ou orientations. Et toujours dans le même ouvrage, L.-J. Calvet présente ce paradoxe scientifique que nous adoptons souvent en affirmant que :

Il y a donc quelque chose de scientifiquement paradoxal pour le linguiste à intervenir dans une activité dont les présupposés vont contre tout ce qu'il sait de la langue, à passer de la description et de l'analyse des rapports entre langue et société à l'action directe sur ces rapports. Mais il y a surtout dans cette activité, qu'elle concerne le lexique, la graphie, l'unification des dialectes ou les rapports entre les langues, un arrière-plan politique indéniable. (ibid)

La planification linguistique déplace en effet le lieu d'intervention du pouvoir face à la langue en mettant en jeu un petit nombre de planificateurs qui vont imposer leur choix à un grand nombre de « planifiés ». La sociolinguistique, qui a montré comment les différences sociales, les rapports de force entre groupe sociaux ou les individus avaient leur contrepartie linguistique, se trouve aujourd'hui impliquée dans « un ensemble de pratiques planificatrices qui renforcent le pouvoir de l'Etat sur la langue, même lorsqu'elles se donnent comme but de lutter pour la libération linguistique des peuples. » (Calvet, 1987 : 243-245).

Ainsi, entre le paradoxe scientifique et la compromission politique, le planificateur (ici le (socio)linguiste que nous sommes) se trouve confronté au

¹¹ Il est nécessaire, à ce niveau, de rappeler à notre lecteur les raisons principales qui nous ont poussé à rédiger ce texte. Nous sommes partis d'une simple observation de trois cas de figures. D'abord, la lecture et l'analyse faites des deux articles auxquels nous avons fait référence dans l'introduction. Ensuite, les réactions des « universitaires » que nous avons recueillies sur cette question lors des doctoriales organisées par le Laboratoire de Recherches Sociolinguistiques et Didactiques de l'Université Gaston Berger en mars 2013. Enfin, la conférence animée par le Professeur Mamoussé Diagne en mai 2013 sur invitation de l'UFR/CRAC de l'Université Gaston Berger et où le wolof avait été *imposé* à toute la communauté universitaire comme langue d'échange en faisant fi de la diversité ethnolinguistique des gens qui peuplent cette université (étudiants et enseignants non sénégalais, les Sénégalais non locuteurs du wolof...).

problème éternel des rapports entre la science et le monde, entre le monastique et le séculier. Car il n'y a jamais de planification linguistique sans linguistes, et ceux-ci ont sans cesse à négocier avec le pouvoir politique dont les objectifs sont rarement scientifiques, ou bien à négocier avec eux-mêmes, entre leurs positions scientifiques et leurs positions idéologiques.

Comment donc faire, dans ces conditions, pour ne pas perdre notre âme de chercheur en tant que (socio)linguiste ? Il est clair que la distinction fondamentale que fait D. de Robillard entre « aménagement théorique » et « aménagement pratique » (1989 : 36) ou encore l'aménagement *in vitro* et celui *in vivo* de Calvet (1987) vise précisément à clarifier les rapports entre le *monastique* et le *séculier*. Alors partant de là, nous pouvons nous poser la question de savoir comment doit se positionner le chercheur en linguistique en pareille situation ? La politique du « laisser faire » qu'avancent certains gens est-elle signe de neutralité de notre part, surtout pour ce qui concerne le cas du Sénégal ? Nous placerons-nous du côté du monastique, c'est-à-dire de l'aménagement linguistique théorique (études de cas, modèles, évaluation des aménagements linguistiques pratiques), ou bien du côté du séculier ?

A notre humble avis, quel que puisse être le choix fait, notre prétendue neutralité en tant que chercheur en Sciences du Langage nous paraît n'être rien d'autre qu'une pure et simple *illusion*. Le (socio)linguiste, comme tout autre sujet parlant d'ailleurs, est « embarqué » de gré ou de force par la société dans laquelle il vit et/ou à laquelle il appartient parce que « toute société humaine est langagière et toute pratique langagière est sociale » (Guespin et Marcellesi, 1986 : 9).

3. Du droit linguistique à la défense de l'idiome : le cas de la communauté mancagne de Goudomp¹²

3.1 De la codification aux représentations linguistiques

L'ouverture offerte par la Constitution de février 2001 est une occasion saisie par les autres communautés pour codifier leur idiome. Les Mancagnes qui se disent victimes d'un manque de reconnaissance en tant qu'ethnie à part entière car

¹² Goudomp est un des chefs-lieux de département de la région de Sédhiou. Située sur la route nationale n°6 (à 45 km à l'Est de Ziguinchor, à 162km de Kolda et à quelques 16km seulement de Ngoré (Guinée Bissau), Goudomp est une ville carrefour qui est peuplée de 20000habitants. On y trouve 13 groupes ethniques –donc 13 langues que sont: le *baïnouk*, le *balante mané*, le *balante Naga*, le *créole portugais*, le *diola*, le *mancagne*, le *mandingue*, le *manjaque*, le *mansoké*, le *peul*, le *soussou*, le *toucouleur* et le *wolof*.

souvent confondus avec les Manjaques, voyaient là une occasion à saisir pour marquer leur différence. Voilà pourquoi un mois seulement après l'adoption de cette Loi Fondamentale, les travaux menés depuis 1993 dans le cadre des activités de Pkumel¹³ aboutiront à la codification de leur langue en mars 2001 comme 8^{ème} langue nationale après le balante mané codifié en 7^{ème} position. Depuis lors, Pkumel s'est fixé comme ambition, dans le cadre de ses activités, d'alphabétiser le maximum possible de Mancagnes dans leur « langue maternelle ». Tenant compte des bons résultats obtenus mais surtout de l'engouement que ces cours ont suscité auprès de la population concernée, le Président de Pkumel dira dans son allocution à l'occasion de la célébration en décembre 2003 du 10^{ème} anniversaire de l'association, que :

Je pense que nous avons un appui de taille qui n'existait pas au début dans le développement des langues nationales. Ceci étant, les jeunes vont certainement se rencontrer ici ; ouvrez-leur la porte. Faites en sorte qu'on y trouve des ouvrages d'autres langues. De façon comparée, ils pourront s'ouvrir à d'autres cultures. *Ne serait-ce que s'ouvrir par la langue sur les autres langues, ce qui est un enrichissement incroyable.* Et sachons aussi que les jeunes qui ont soif d'apprendre emmagasinent et ensuite n'oublient pas. *C'est le moment où il faut les vacciner en terme [sic] de la chose.* Mais cela ne doit pas être isolé, il faut qu'ils puissent rayonner à Dakar, en Guinée Bissau, en France et partout où sont les Mancagnes, de façon à interagir avec eux et ils l'aideront à se développer. L'effort viendra de vous-mêmes et non seulement du Gouvernement. (Pkumel, 2005 :20)¹⁴.

A partir de cet extrait, on peut non seulement comprendre combien la codification de la langue mancagne a contribué au *réveil de la conscience linguistique* de cette minorité, mais aussi et surtout, on peut déjà se faire une idée des orientations sur lesquelles porteront désormais les activités de l'association Pkumel. En effet, depuis sa création (décembre 1993) jusqu'au tout début des années 2000, les activités de Pkumel étaient principalement centrées sur des manifestations culturelles. Mais aujourd'hui et eu égard aux multiples défis liés aux

¹³ Il est difficile aujourd'hui de parler de la communauté mancagne dans son ensemble sans mentionner le rôle que joue l'Association Pkumel. Créée à Ziguinchor le 25 décembre 1993, le terme mancagne « Pkumel » désigne ce piquet qui, planté au milieu de la case, sert de support à la toiture. Nom donné à l'association regroupant tous les Mancagne où qu'ils soient, Pkumel se présente donc comme « une source vive aux eaux jaillissantes et dans laquelle tout Mancagne peut aller s'abreuver ».

¹⁴ La mise en relief de notre fait.

impératifs de la vie moderne, Pkumel a estimé que son champ d'action doit dépasser le simple cadre de rencontres permanentes entre ses membres. Ainsi pour atteindre ses objectifs, Pkumel va se doter d'une station radio implantée à Goudomp et inaugurée le 30 septembre 2007.

3.2 La défense à travers la radio ?¹⁵

Selon Ndao, la lutte pour la survie des idiomes des groupes minoritaires sénégalais :

[...] s'organise avec la création de radios dont l'objectif principal est la revitalisation des langues à travers des programmes prioritairement culturels, conçus pour rehausser le statut des langues, moderniser le corpus (vocabulaire politique, administratif, économique, judiciaire, terminologies diverses), valoriser les pratiques linguistiques auprès des locuteurs en situation d'insécurité consécutive à l'hégémonie wolof, fidéliser les communautés linguistiques et prendre en charge les préoccupations sociales plus spécifiquement communautaires dans l'information quotidienne. Ces dynamiques socio-langagières obéissent à une logique de préservation de la diversité linguistique mais recèlent en même temps des postures identitaires parfois révélatrices des enjeux sociopolitiques liés aux questions de langues. (2011 :18)

A partir de là, on comprend que la radio est devenue un puissant moyen de communication dont « le but est d'éduquer, d'alphabétiser des populations rurales, de toucher la ménagère », (Canut, 2008 :151). Elle présente ainsi aux yeux des spécialistes de média deux niveaux que sont la *massivité* et la *médiativité*. Selon Lohisse (1998 : 141) on entend par *massivité* « [...] la capacité qu'ont ces instruments de porter le message [...] à partir d'une source simple à des millions de personnes quasi simultanément ». Quant à la *médiativité*, elle est définie comme étant :

[...] l'interposition, entre celui qui émet et celui qui reçoit, d'une machinerie si importante, tant au plan bureaucratique que technique, qu'elle joue un rôle de puissant filtre et décolore en quelque sorte le message dans le sens de l'impersonnalisation » (Lohisse, 1998 :142).

¹⁵ Nous pourrions dire la même chose des communautés sérère et pulaar à travers les associations mises en place pour défendre leur identité ethnique dont la langue est le principal véhicule.

Quelle pourrait donc être la politique mise en œuvre par Pkumel ? En effet, bien que cela n'ait jamais été affirmé ouvertement dans pratiquement tous ses textes officiels¹⁶, il n'est nul doute ici que l'objectif premier des responsables de cette association est de lutter pour la survie de la culture mancagne dont la langue est le premier véhicule. Peuple minoritaire partout où il est présent, sa langue sera déclarée par les experts de l'UNESCO dans son rapport de 2009, non pas comme langue en danger mais plutôt une langue vulnérable.

Alors, face à la menace qui pèserait sur leur idiome, cet outil de communication se présente aujourd'hui comme la voix de tout un peuple. Ainsi, bien que son rayon dépasse largement les limites de la ville, lui conférant le statut de radio régionale voire internationale, son but est avant tout la diffusion de proximité et la diffusion de masse. Logiquement, la volonté est, selon Balle (2003 : 20), « [...] de rendre attentifs, voire captifs, le plus grand nombre possible de gens parmi ceux qui sont susceptibles d'être atteints ». La cible première se trouve être la jeunesse taxée depuis un certain nombre d'années déjà de tranche d'âge qui « maîtriserait » mal « sa langue maternelle ». C'est le cas par exemple du message contenu dans ce discours prononcé par le président de l'Association à l'occasion de la cérémonie inaugurale du 30 septembre 2007.

Aujourd'hui qu'une radio émettant en ondes moyennes sur les 106.00 vous donne la possibilité de vous faire entendre à des centaines de kilomètres, je pense qu'il est grand temps que chaque père de famille joue son rôle de transmetteur de cette richesse qu'est sa langue maternelle à ses enfants. A vous jeunes mancagnes de Goudomp je dirais que si vous êtes fiers d'être des descendants de Mankanha, vous serez prêt à défendre votre culture, vous participerez à sa diffusion en commençant cependant par *la maîtrise et l'usage correct de votre langue maternelle, le mancagne*.

Il ressort de cet appel deux principaux points. Nous avons d'une part, le rôle de transmetteurs de la langue que doivent jouer les parents et d'autre part, la motivation que chaque jeune doit avoir non seulement pour apprendre mais aussi et surtout pour « maîtriser » cet idiome afin de toujours en faire un usage « correct ». De là, on pourrait à juste titre se demander ce que ce locuteur entend par « l'usage correct d'une langue » ? Selon Sériot,

A partir du moment où une langue a un nom¹⁷, elle devient un objet homogène, non plus un ensemble dans un diasystème, mais un objet de

¹⁶ Nous faisons ici écho aux différents rapports présentés chaque année par les responsables de Pkumel sur l'organisation interne et le fonctionnement de la radio.

¹⁷ Ici il faut entendre par nom, la codification pour ce qui est du cas du mancagne.

politique linguistique, d'éducation, enjeu de la constitution d'un Etat-nation. Elle devient aussi, et surtout, objet de discours, qu'il est si facile de confondre avec un objet du monde (1997 :167).

Nommer revient finalement à faire exister une réalité qui n'était pas auparavant, c'est homogénéiser, clôturer un ensemble de réseaux ou d'éléments à l'origine en relation les uns aux autres de manière hétérogène.

D'ailleurs, certains chercheurs s'intéressant aux minorités linguistiques ont déjà montré que dans des milieux de fort brassage ethnolinguistique,

Relations between groups do not occur in a vacuum but rather are influenced by a range of sociostructural and situational factors that can fundamentally affect the nature and the quality of intergroup contact between speakers of contrasting ethnolinguistic groups (Bourhis et al, 1994:167).

Mieux encore, poursuivent Bourhis et al. « Being a member of disparaged low-status linguistic group can take its toll on the collective will of members to survive or maintain themselves as a distinctive linguistic community in the intergroup structure » (op. cit: 170).

Conclusion

Tout au long de cette études, nous avons réussi à montrer que la politique linguistique sénégalaise qualifiée de « politique du laisser-faire » et que prônent certains chercheurs ne l'est pas réellement. Bien au contraire, on voit aussi bien à travers les médias que lors de certaines rencontres scientifiques, des prises de position qui témoignent, de manière implicites, d'une politique linguistique en faveur de de la langue wolof. Et comme le dit Robillard, « (...) le processus de production d'un produit fait partie intégrante de ce qui permet l'intelligibilité du sens qu'on attribue à ce produit. », (Robillard, 2009 :101).

Dès lors, on pourrait donc facilement avancer l'idée selon laquelle, contrairement à ce que nous croyons généralement (à savoir que les relations humaines sont partiellement fonction de la distance interlinguistique, ce qui n'exclut pas que, une fois ces représentations sédimentées dans l'histoire, elles influencent en retour nos relations), il est nécessaire de préciser que :

(...) on se représente ce qui importe pour nos projets, et nos représentations du monde sont influencées par ces projets, les préfigurent en quelque sorte (ne serait-ce que par élimination de certaines possibilités), en posent les premiers jalons, et cela est perceptible, au moins, si on parvient à reconstruire la manière dont celui qui construit ces représentations, interprète sa place dans le monde, et ses moyens d'action. (Robillard, 2009 : 109-110).

Partant de là, on peut dire que ces prises de position ne sont pas fortuites. En effet, en faisant fi des réalités sociologiques sur le terrain (qui sont très souvent autre que ce qu'on pense), on place *de facto* les frontières linguistiques en fonction du projet *sociolinguistique* que l'on envisage, en fonction du rôle que l'on donne aux langues dans un projet de construction et/ou de changement social. Voilà pourquoi lorsque certains citoyens (dont les chercheurs) procèdent au « pesage » de langue (ce qui est souvent perçu comme un élément d'information *préalable* à la décision destiné à des décideurs), cela préfigure déjà les décisions à prendre parce que les orientant largement.

Bibliographie

- BOURHIS, Richard Y., HOWARD, Giles & HOWARD, Jake. « The genesis of vitality theory: historical patterns and discourse dimensions », in Allard REAL & Rodrigue LANDRY (Dir.). *International Journal of the Sociology of Language*, n°108. Berlin – New York: Mouton de Gruyter, 1994, pp.167-206.
- CALVET, Louis-Jean. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot, 1987.
- CALVET, Louis-Jean. *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris : Payot, [1974] 2002.
- CANUT, Cécile. *Le spectre identitaire. Entre langue et pouvoir au Mali*. Limoges : Lambert Lucas, 2008.
- CISSE, Mamadou. « Langues, Etat et société au Sénégal », in *Revue électronique internationale des Sciences du Langage 'Sudlangue'*, n°5, 2005, pp. 99-133 – en ligne sur <http://www.sudlangues.sn/>. Consulté le 13/07/2013.
- ELOY, Jean-Michel. « Poids, importance et définition des langues » in Médéric GASQUET-CYRUS et. Al. (Dir.). *Le poids des langues : dynamiques, représentations, contacts, conflits*. Paris : L'Harmattan, 2009, pp. 89-100.
- GUESPIN L., MARCELLESI J.-B. « Pour la glottopolitique », dans J.-B. Marcellesi (dir.), *Glottopolitique*, LANGAGES N° 83, 1986, pp.5-31.
- HELLER, Monica. *Éléments de sociolinguistique critique*. Paris : Didier, 2002.
- LOHISSE, Jean. *Les systèmes de communication. Approche socio-anthropologique*, Paris, Armand Colin, 1998.
- MONGIN, Olivier. *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*. Paris : Seuil, 2005.
- NDAO, Papa Alioune. « Politiques linguistiques et gestion de la diversité linguistique au Sénégal : aspects sociolinguistiques », in *Glottopol* n°18, juillet

Langues et Littératures. N°18, janvier 2014

2011, pp.7-20. Revue en ligne sur : <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>.

Consulté le 18/06/2012.

- ROBILLARD, Didier de. « Herméneutique du pesage des langues » in Médéric GASQUET-CYRUS et. Al. (Dir.). *Le poids des langues : dynamiques, représentations, contacts, conflits*. Paris : L'Harmattan, 2009, pp. 101-120.
- ROBILLARD, Didier de. *L'Aménagement linguistique : problématiques et perspectives*, thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 1989.
- SERIOT, Patrice « Faut-il que les langues aient un nom ? » in Andrée TABOURET-KELLER (Dir.). *Le nom des langues, Vol. II*. Montpellier: Presses de l'université de Montpellier, 1997, pp.167-190.